

**INFO-MAC INFO-MAC INFO-MAC INFO-MAC**

Bulletin du Mouvement Action Chômage de Montréal

**LE PROJET DE REFORME de L'ASSURANCE-CHOMAGE,  
FAUT QU'ON EN PARLE!****Le cadeau empoisonné du nouvel an**

Quelque trois millions de travailleurs et travailleuses ont touché environ \$12 milliards en prestations d'assurance-chômage, cette année. Peut-être faites-vous, ou ferez-vous partie du quart de la main-d'oeuvre qui sera durement touchée, à partir du 1 janvier prochain, par l'adoption du projet de loi C-21. Le gouvernement entend retrancher \$1,3 milliard de prestations du programme de l'assurance-chômage, pour financer la formation, l'adaptation et le recyclage non pas seulement des travailleurs et travailleuses en chômage, mais aussi des salariés.

**Pour quand la formation?**

De ce montant, \$500 millions serviront à améliorer les politiques des congés de maternité et à répondre aux besoins des personnes âgées de plus de 65 ans, alors que \$800 millions seront réaffectés à la "stratégie de mise en valeur de la population active". Bien qu'un tel projet puisse séduire à prime abord, il faut être conscient que le déplacement des fonds de soutien des chômeurs et chômeuses, vers la formation et le recyclage, devra être négocié par Ottawa avec les provinces, car de tels cours relèvent du secteur de l'éducation et de la formation qui sont de juridiction provinciale. Il faudra de plus être très vigilant, pour s'assurer que les règles d'admissibilité à ces programmes de formation seront équitables. Car il

ne faudrait surtout pas qu'elles éliminent au premier tour les personnes qui devraient être les premières à pouvoir en bénéficier.

**Coupure de \$1,3 milliard**

Les prestataires devront donc patienter un bon moment, avant de bénéficier des programmes de formation. Mais notons que si le projet de loi C-21 est adopté, les salariés devront payer -dès le 1 janvier 1990-, des cotisations plus élevées. Il leur faudra aussi cumuler plus de semaines de travail, avant d'être admissible à recevoir des prestations, pendant une période qui sera raccourcie, cela sans compter l'ajout de pénalités beaucoup plus sévères.

**Pénalités très sévères**

Les prestataires qui feront des déclarations "frauduleuses", qui seront congédiés pour "inconduite", qui auront quitté leur emploi ou qui en auront refusé un "sans motif valable", se verront infligé des pénalités très sévères. Notons que le gouvernement a une définition restrictive des motifs valables, qui peuvent être allégués lorsqu'on quitte ou qu'on refuse un emploi. Dans tous les cas, c'est au prestataire à faire la preuve qu'il abandonné son emploi pour un motif valable; ce qui va à l'encontre du droit commun et de la présomption d'innocence. Dans certains cas, ces chômeurs et chômeuses "volontaires", devront attendre jusqu'à trois mois avant de toucher des

prestations, dont le taux passera de 60 à 50 p. cent de leur rémunération assurable. Des mesures aussi sévères visent à contrecarrer l'itinéraire "des lâches qui quittent leur job ou qui refusent du travail pour s'faire vive su'l chômage". Les préjugés à l'égard des personnes en chômage sont nombreux, et renforcés par de telles mesures qui incitent à croire que ces dernières sont responsables de la situation dans laquelle elles se trouvent. Alors que l'on sait très bien que les emplois précaires pullulent dans notre société, et qu'il n'y a pas de travail pour tout le monde.

### **Cotisations plus élevées**

Si le projet de réforme est adopté, les prestations seront entièrement financées par les cotisations des employeurs et des salariés, parce qu'Ottawa a décidé de ne plus contribuer au Fonds d'assurance-chômage.

### **Prestations raccourcies**

Vous allez donc devoir payer des cotisations plus élevées, pendant plus longtemps, puisque le nombre de semaines exigées afin que vous puissiez vous qualifier augmentera de 10 à 16 semaines, à Montréal. Et quand vous deviendrez éligible, vous constaterez par ailleurs que le nombre de semaines pendant lesquelles vous recevrez des prestations sera réduit de 38 à 27 semaines à Montréal, pour 16 semaines de travail. Cette réduction s'explique par le fait que le gouvernement maintient le calcul sur la base du nombre de semaines travaillées et du

taux de chômage régional, dont il change cependant les barèmes. Ainsi, le taux de chômage de 9,2 p. cent, enregistré à Montréal en avril dernier, donnait alors droit à 32 semaines de prestations. Mais avec la réforme, il ne donnera plus droit qu'à 21 semaines.

### **Et le plein emploi?**

C'est bel et bien au démantèlement du programme de l'assurance-chômage, que nous assistons. Programme dont les impératifs semblent être de plus en plus dictés par les aléats de l'offre et de la demande, qui banalisent la force de travail à un point tel, qu'elle devient un simple produit de consommation équivalent à tous les autres. Le problème majeur qui découle d'un tel choix politique, c'est que le fardeau financier de la formation professionnelle, est assumé précisément par les victimes des politiques peu orientées vers la création d'emploi. Car la "stratégie de mise en valeur de la population active" ne coûte rien au gouvernement, grâce au détournement des fonds du régime qu'il réinvestit à cette fin. En ce qui a trait aux chefs d'entreprises, ils s'en tirent eux aussi à très bon compte. Car en échange d'une modeste hausse de leurs cotisations à l'assurance-chômage, le gouvernement leur assure qu'ils n'auront pas à défrayer les coûts, beaucoup plus élevés, d'une véritable politique d'adaptation de la main-d'oeuvre.

---

## **LE MAC DE MONTREAL, A QUOI CA SERT?**

Ce sera le thème abordé dans le cadre du prochain samedi-échanges, qui aura lieu le 28 octobre, à 9h15, à nos bureaux. Toutes les personnes intéressées à y participer doivent confirmer leur présence, avant le 24 octobre, à Monique Jean ou à Claude Girard, au 271-4800.

## **SEMAINE DE RECONNAISSANCE DU MOUVEMENT POPULAIRE:**

**C'EST NOTRE SEMAINE DU 30 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE**

Enfin une semaine vraiment à nous, militants et militantes des groupes populaires. Enfin, les gens qui s'adressent à nous à longueur d'année pourront constater qu'un groupe comme le MAC de Montréal, c'est plus qu'un simple service.

Du 30 octobre au 4 novembre aura lieu à la grandeur du Québec, la semaine de visibilité et de reconnaissance du mouvement populaire et communautaire. Organisée par les Tables régionales d'éducation populaire, regroupées au sein du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ), l'événement vise à faire reconnaître par le gouvernement l'action des groupes, le travail inestimable qu'ils

accomplissent dans la société, et la nécessité que leur soit accordé un financement en conséquence.

Les activités se dérouleront comme suit. Lundi, 30 octobre, visite des députés québécois un peu partout à travers le Québec. Mardi, distribution de bonbons d'Halloween au métro et ailleurs, pour rappeler la précarité de notre situation. Mercredi, jeudi et vendredi, envoi de télégrammes, lettres et coup de fil au premier ministre. Enfin, l'action culminera le 4 novembre, alors que tous et toutes êtes invités à vous joindre à un cortège d'autobus qui défilera dans les rues de Montréal, et à une fête en soirée, à l'aréna Maurice-Richard. Contactez le MAC ou la TROVEP de Montréal au 845-9705.

### **COMITE COMMUNICATION-ACTION POLITIQUE (INFO-STRAT.)**

Au Comité communication-action politique, on s'est doté d'un plan de travail qui tient compte des multiples attaques du gouvernement et du patronat, à l'égard des travailleurs et travailleuses.

Les dossiers qui seront mis à l'étude ont trait à la lutte au projet de loi C-21, aux politiques actuelles de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre, au plein emploi -qui pourrait ne pas être une utopie-, au développement ainsi qu'au maintien de liens avec les groupes de chômeurs et chômeuses du Québec et du Canada. De plus, en concertation avec le Comité service, nous nous proposons d'étudier la réforme de l'assurance-chômage, et d'analyser le durcissement des pratiques administratives actuelles, pour être en mesure par la suite de les dénoncer. Il y aura de

plus les samedis-échanges, dans le cadre desquels seront abordés divers thèmes ayant trait au rôle du MAC, au plein-emploi, à l'assurance-chômage et à la sécurité du revenu. Tous ces échanges concourront à la mobilisation dans le cadre de la tenue éventuelle de débats, de colloques et de conférences.

Au plaisir de vous compter parmi les membres actifs du Comité info-strat., nous espérons que très bientôt vous entrerez en contact soit avec Claude Girard ou Monique Jean, au 271-4800. Ou si vous préférez, vous pouvez nous faire parvenir le formulaire d'inscription qui se trouve en page quatre du présent numéro. Veuillez noter que pour obtenir des renseignements ayant trait à la Loi de l'assurance-chômage, c'est le 271-4099 que vous devez composer.

## LES COUPS DURS! DES COUPURES...

Une campagne nationale de visite des députés fédéraux est organisée pour dénoncer les coupures qui seront de l'ordre de \$300 millions au Québec, et de près de \$200 millions à Montréal, s'il advient que les modifications proposées à la Loi de l'assurance-chômage soient adoptées. Si vous êtes de ceux et celles que l'iniquité du projet de loi C-21 fait rager!, eh bien faites-le savoir à votre député, par téléphone ou par courrier, individuellement ou en groupe. Tous les lundis, du 25 septembre au 30 octobre, nous comptons sur votre participation pour que le plus grand nombre possible de gens revendiquent, auprès de leur député: le retrait du projet de loi C-21, un plan de formation de la main-d'oeuvre indépendant du programme d'assurance-chômage, une politique active de création d'emploi, ainsi que le maintien de la contribution du gouvernement à la caisse de l'assurance-chômage.

### **Octobre: le mois de CENTRAIDE**

Centraide est présentement en campagne de levée de fonds. Grâce à vos dons, plus de 200 organismes de la grande région de Montréal profiteront d'une subvention pour assurer une partie du financement de leurs activités. Nous profitons donc de cet espace pour vous inviter à faire parvenir votre contribution. Envoyez vos dons à Centraide-Montréal, 493 rue Sherbrooke Ouest, Montréal, H3A 1B6.

Nous vous informons que les 2 et 3 novembre, se tiendra à Montréal un **FORUM SUR LES INEGALITES SOCIO-ECONOMIQUES ET LA SANTE**. Les personnes intéressées à s'inscrire peuvent le faire en communiquant avec Mme Geneviève Duval, de l'Association pour la Santé Publique du Québec (ASPQ), au 273-5107, ou avec Monique Jean. Veuillez noter que l'inscription est gratuite.

Les 5 et 6 novembre aura lieu le **FORUM SUR LE PLEIN EMPLOI**. Ce Forum tentera de définir ce que les gouvernements n'ont pu concevoir jusqu'à ce jour, à savoir: un projet de société privilégiant le plein emploi. Le MAC y participe et organise une rencontre préparatoire à l'événement. Pour plus de détails, contactez Monique Jean, au 271-4800.

Dans le cadre d'une **manifestation** pan-canadienne sur l'avortement, la Coalition québécoise organise à Montréal un rassemblement, le 14 octobre, en faveur du **droit à l'avortement libre et gratuit**. Pour obtenir plus d'information, composez le 522-7776.

Au MAC il y a tout plein de projets dans l'air, et nous lançons **UN APPEL AU MILITANTISME** pour que les gens viennent en grand nombre s'impliquer au sein des comités service et communication-action politique. Il faut constamment se rappeler que la viabilité de notre organisme dépend à la fois des permanents, des personnes engagées dans le cadre des P.D.E., ainsi que de l'ensemble des bénévoles qui s'impliquent à divers niveaux **au sein de la structure du MAC**.

---

### **JE VEUX DEVENIR MILITANT OU MILITANTE**

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

No de tél. (domicile): \_\_\_\_\_

(travail): \_\_\_\_\_

Champ d'intérêt: \_\_\_\_\_

**MAC**  
Le **MAC**  
mouvement  
action chômage  
DE MONTREAL

Date: \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

---

**6839 A, rue Drolet, 3e étage, Montréal, H2S 2T1**

**Tél.: 271-4099**

COMMUNICATION-ACTION POLITIQUE

INFO-MAC INFO-MAC INFO-MAC INFO-MAC

C'EST LA RENTREE, C'EST LA RENTREE, C'EST LA RENTREE, C'EST LA RENTREE, C'EST LA RENTREE

Eh! Oui, c'est déjà la rentrée à la p'tite école comme au MAC de Montréal.

Bien sûr, il est principalement question de réforme de l'assurance-chômage:

Quoi? Ligne de piquetage pour souligner la venue à Montréal, du Comité législatif chargé d'étudier la réforme d'A-C;

Quand? Le 8 septembre, de 11.30 hres à 13hres, devant l'hotel Méridien, Complexe Desjardins, coin Ste-Catherine et Jeanne-Mance. Les groupes intéressés à endosser un communiqué à cette occasion sont priés de contacter Claude au 271-4800;

Quoi d'autre? Grande manifestation nationale contre l'appauvrissement et les réformes de l'aide-sociale et de l'assurance-chômage;

Où? A Montréal, dans le quartier St-Henri, le 23 septembre. Départ à 13hres du parc face au Métro Charlevoix ou du CEDA, rue Delisle, en cas de pluie.

CE SONT LES DEUX GRANDS EVENEMENTS DE LA RENTREE CONCERNANT LA REFORME DE L'ASS.-CHOM.

Le MAC de Mtl en lien avec Solidarité populaire Québec compte également lancer une campagne de visite de députés fédéraux et québécois afin de leur faire connaître notre opposition aux diverses réformes et mesures visant à appauvrir encore plus les travailleurs et travailleuses pendant que le capital s'enrichit.

C'est aussi la rentrée concernant la formation au MAC de Mtl dans le cadre de nos samedis-échanges. Prochain rendez-vous: en novembre pour discuter du rôle du MAC de Montréal comme groupe populaire. Invitation lancée aux anciens du MAC.

Egalement en novembre, la semaine sur la reconnaissance du Mouvement populaire initiée par la TROVEP de Montréal.

Relance de nos émissions de radio. Amateurs de kilo-hertz, lancer un signal.

Aussi, la tenue à Montréal, également en novembre, du Forum national sur l'emploi auquel le MAC participera.

UN AUTOMNE CHAUD, PAS JUSTE EN RAISON DES ELECTIONS. BONNE RENTREE 1989-1990

## LA BALANCE EN MAL D'EQUILIBRE

**L**e préambule de la Charte des droits et libertés de la personne prévoit que tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité, et qu'ils ont droit à une égale protection devant la loi. Mais de par la structure de notre système judiciaire, plusieurs citoyens ont des droits reconnus qu'ils ne peuvent cependant pas faire valoir devant les tribunaux. Les coûts souvent faramineux des procès font en sorte que l'accessibilité de tous à la justice, demeure encore et toujours bien plus un mythe qu'une réalité!

### L'aide juridique

C'est en 1972 que le législateur québécois a adopté la Loi sur l'aide juridique. Cette nouvelle mesure a pris la relève du programme de l'Assistance judiciaire. Ce programme, mis sur pied en 1956 par le Barreau de Montréal, devait permettre aux plus démunis de faire face aux coûts élevés de la justice.

### Les beaux principes

L'article 2 de la Loi sur l'aide juridique prévoit que le programme est accessible à toute personne qui n'a pas les moyens financiers suffisants pour exercer un droit, obtenir un conseil juridique, ou retenir les services d'un juriste, sans qu'elle soit privée des moyens nécessaires à sa subsistance. Mais en observant le tableau des barèmes d'admissibilité à l'aide juridique, on comprend vite que ce beau principe d'antan ne sert aujourd'hui qu'à refléter le mirage de l'accessibilité à la justice pour tous.

Taille de la famille	Rev. heb. bruts
Une personne seule	\$ 170.00
Une personne seule (+ 1 dépendant)	\$ 210.00
Une personne seule (+ 2 dépendants)	\$ 230.00
Une personne seule (+ 3 dépendants)	\$ 245.00
Une personne seule (+ 4 dépendants)	\$ 260.00
Un couple	\$ 210.00
Un couple (+ 1 dépendant)	\$ 230.00
Un couple (+ 2 dépendants)	\$ 245.00
Un couple (+ 3 dépendants)	\$ 260.00
Un couple (+ 4 dépendants)	\$ 280.00

### Des barèmes à réviser

Il faut admettre dans un premier temps que lors de la mise en vigueur de la loi, en 1972, ces barèmes étaient plutôt raisonnables. Mais depuis 1979, ils n'ont été ajustés qu'à deux reprises, pour une augmentation totale moyenne de 13,5%. Alors qu'au cours de cette même période, le coût de la vie a augmenté de plus de 50%. En l'occurrence, seules quelques rares personnes sont aujourd'hui encore admissibles à l'aide juridique (les assistés sociaux, les travailleurs à temps partiel, etc.).

Prenons à titre d'exemple le barème pour une personne seule. Ce barème est gelé depuis 1985 à \$170.00 par semaine. Alors qu'en contrepartie le seuil minimal de subsistance, fixé par Statistique Canada, s'élevait à \$258.00 par semaine pour l'année 1989. Cet exemple démontre combien les barèmes actuels ne reflètent plus du tout la réalité à laquelle les gens doivent aujourd'hui faire face. Cette réalité qui en oblige plusieurs à se priver des moyens nécessaires à leur subsistance, (**VOIR PAGE 4: BALANCE**)

# NOUS AVONS FAIT LE DEUIL DE L'ETALEMENT CONCURRENT ET LA LUTTE CONTINUE!

**D**ans l'INFO-MAC paru au début du mois de décembre, nous dénonçons une pratique alors illégale! de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC), qui consistait à étaler consécutivement toutes les sommes versées à la cessation d'un emploi. Mais au cours de ce même mois l'article 58 du Règlement sur l'assurance-chômage, qui traite de l'étalement des sommes reçues lors de la cessation d'emploi, a été modifié. Et depuis l'étalement concurrent n'existe plus, puisque le législateur a légalisé l'étalement consécutif.

## L'étalement consécutif

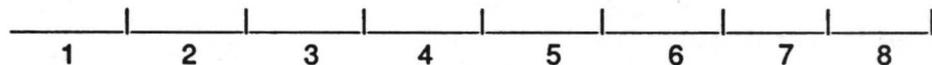
En termes clairs, cela signifie que les primes de départ, les paies de vacances et autres montants forfaitaires, qu'un employé reçoit lors d'une cessation d'emploi, doivent être additionnés pour ensuite être divisés par son salaire hebdomadaire brut. Le résultat obtenu sert à déterminer le nombre de semaines pendant lesquelles la personne en chômage ne touchera pas de prestations. Prenons en exemple cet employé qui gagne 500\$ par semaine et qui, lors de sa cessation d'emploi, reçoit deux montants d'argent spécifiques: soit une paie de vacance de 1 000\$, et 3 000\$ en indemnité de départ. Ça donne ce qui suit:

---

---

$$\text{Paie de vacance} = 2 \text{ semaines} + \text{Indemnité de départ} = 6 \text{ semaines} = 8 \text{ semaines}$$

## Cessation d'emploi



---

---

**La période de prestations prend effet à partir de la 9<sup>e</sup> semaine après la cessation d'emploi.**

Il importe de préciser que ces semaines qui prolongent le délai entre la cessation d'emploi et la date d'admissibilité à l'assurance-chômage, sont récupérables à la toute fin. Mais les statistiques indiquent qu'il n'y a que 5% des chômeurs qui se rendent jusqu'à la fin de leur période de prestations. En connaissance de cause, la CEIC se réjouit de cette nouvelle mesure qui va permettre de récupérer annuellement jusqu'à 100 millions\$.

## La CEIC fraude bel et bien les chômeurs!

Saviez-vous que pour l'année 1988, par le biais des représentations devant le conseil arbitral et le juge-arbitre, le MAC de Montréal a récupéré au-delà de 500 000\$. Et les statistiques de l'année 1989 dépassent de loin ce chiffre! Mais le pire dans tout ça, c'est que ce n'est pas très sorcier de récupérer un tel montant, surtout quand on sait qu'il ne représente qu'un faible pourcentage des argents extorqués aux prestataires par la CEIC!

On assiste actuellement au durcissement des pratiques administratives, qui rend de plus en plus inaccessible le droit au chômage. Alors si la question vous intéresse, ou si vous voulez dénoncer certaines pratiques de la Commission, n'hésitez pas à contacter Gaétan Guérard au 271-4800. Entre temps, soyez vigilants!, et demeurez bien informés de vos droits et obligations en tant que prestataires. Car qui sait, vous aurez peut-être à entreprendre des recours pour contester une décision émise par la CEIC, dans le traitement de votre dossier..?

## LE SENAT REJETTERA-T-IL C-21?

---

Le Comité spécial du Sénat sur le projet de loi C-21 a finalement remis son rapport, mercredi le 14 février, un rapport au contenu intéressant mais aux recommandations décevantes. Dans l'ensemble, les sénateurs sont d'accord avec un resserrement de l'admissibilité aux prestations et une réduction de celles-ci mais tiennent mordicus à la participation du gouvernement au financement du régime. L'épreuve de force s'engage donc entre le cabinet conservateur et le Sénat à majorité libérale sur fond de compressions budgétaires et de popularité en chute libre du gouvernement.

Qu'arrivera-t-il au fameux projet de loi C-21 maintenant que le Sénat a remis un rapport aux propositions décevantes mais qui dénaturent tout de même la réforme McDougall? Le gouvernement maintiendra-t-il sa contribution au financement du régime en dépit de la présentation, cette semaine, d'un budget très austère? Acceptera-t-il de réintroduire une norme variable d'admissibilité de 10 à 18 semaines de travail fondée sur le taux régional de chômage? Maintiendra-t-il le nombre de semaines d'exclusion à son niveau actuel de 1 à 6 semaines plutôt

que de 7 à 12 comme proposé par C-21? Des mesures qui couleraient au trésor fédéral quelques milliards \$ par année malgré tout.

Il est donc à prévoir que le gouvernement rejettera les amendements proposés par le Sénat. Pour le Mouvement Action-chômage de Montréal (MAC), le Sénat n'aura alors d'autre choix que de voter contre C-21. Même si il est déçu des amendements proposés, le MAC estime que les principes sur lesquels les recommandations reposent justifient le rejet du projet de loi à son retour à la Chambre haute.

Demander au Sénat de rejeter C-21

Actuellement, une coalition est en

formation à l'échelle du Canada en vue de l'ultime bataille devant décider du sort de la réforme. Solidarité populaire Québec, la CSN et le Conseil central de Montréal, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) et le MAC de Montréal associé à huit autres groupes de chômeurs et de chômeuses du Québec participent au regroupement. Parmi les groupes au Canada, on retrouve le Congrès du travail du Canada, le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, l'Organisation nationale anti-pauvreté (ONAP), l'Assemblée des évêques catholiques du Canada.

Le regroupement compte demander aux chefs syndicaux et à diverses personnalités et élus de régions affectées par la mise en vigueur de C-21 de rencontrer les sénateurs. Il s'agit, au nom des principes qu'ils défendent dans leur rapport, d'exiger le rejet du projet de loi C-21 à son retour au Sénat vers la mi-mars. D'autres actions sont également prévues dans le cadre de cette mobilisation qui se doit d'être d'envergure.

#### Principales recommandations

1-Maintien de l'obligation du gouvernement de continuer à contribuer au financement de la Caisse d'A.-C.

Contribution de 50% du coût des prestations versées lorsque le taux de chômage dépasse les 6% (actuellement, financement à 100% au dessus d'un taux de 4%).

2-Admissibilité: principe de la norme variable sauvegardé. Entre 10 et 18 semaines de travail seraient requises pour donner droit aux prestations dépendant du taux régional de chômage.

3-Durée des prestations: formule de C-21 maintenue mais augmentée de deux semaines par tranche de 1% du taux de chômage.

4-Exclusion: maintien de la baisse du taux de prestation à 50% du salaire moyen mais exclusion ramenée de 7 à 12 à 1 à 6 semaines.

5-Financement des programmes de formation par la Caisse d'assurance-chômage

-maintien d'un financement des programmes de 15% par la caisse mais augmentation du contrôle des budgets, des programmes et de l'allocation par régions par la Chambre des communes;

-rejet de la possibilité pour le gouvernement de privatiser et de sous-traiter en dehors du budget de 15% (art.49 du projet de loi).

---

# S'UNIR POUR CONTRER LA MARÉE NOIRE DU NEO-LIBERALISME

---

**L**e Québec a connu depuis ces dernières années une des plus longues périodes de vitalité économique. Mais en contrepartie, on parle de plus en plus d'appauvrissement à Montréal. Au moins la moitié des quartiers enregistrent un taux de chômage équivalent ou supérieur à 15%, et le taux de chômage au Québec se maintient au-dessus de 9%. Dès à présent il faut réagir! Plutôt que de continuer à subir les ravages du désengagement étatique, qu'insufflent l'idéologie de la privatisation, dont semblent être dangereusement intoxiqués nos élus de l'heure...

## **Une litanie à endiguer**

Les fermetures d'usines et la rationalisation des activités de production, annoncées dans divers secteurs de l'industrie, vont faire augmenter le taux de chômage. Dans une édition du Bulletin régional sur le marché du travail, publié par le ministère québécois de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (MMSR), on prévoit pour l'année 1990 qu'il y aura effectivement un surplus de main-d'oeuvre.

En écho à ces perspectives peu encourageantes, la Chambre de commerce du Canada endosse le désengagement de l'Etat, en allant même jusqu'à exhorter le ministre des Finances de réduire ses dépenses de 20 milliards\$ au cours des trois prochaines années. Cela bien sûr en sabrant dans les programmes sociaux, les subventions au développement régional, etc.

Pour sa part le ministre Jean Corbeil, responsable politique pour l'île de Montréal, s'en lave les mains du développement économique régional. Il affirme que c'est aux intervenants montréalais d'y voir, et non pas au gouvernement. De son côté <sup>M</sup>me Monique Vézina, X

ministre d'Etat (Emploi et Immigration), travaille à promouvoir "l'Etat-partenaire", puisqu'il semble que "l'Etat-Providence" soit devenu un mythe..? Et pour renchérir, la ministre McDougall continue d'affirmer qu'elle ne tolérera aucune modification au projet de loi C-21, concernant la réforme de l'assurance-chômage, que l'on peut qualifier à juste titre d'inéquitable et de rétrograde!

## **Choisir de ne plus se laisser organiser!**

Le statut d'un nombre grandissant de travailleurs et travailleuses est de plus en plus précaire, et les problèmes auxquels ont à faire face les chômeurs et chômeuses, sont des problèmes de société qui nous interrogent. Va-t-on continuer à admettre que la croissance économique soit soumise aux aléas du marché, et qu'elle ne profite qu'à un petit nombre de privilégiés? Ou encore allons-nous choisir enfin de nous unir pour lutter contre la société dualiste qui se dessine, en exigeant une croissance économique profitable à l'ensemble des citoyens?

En tant qu'électeurs, nous avons le pouvoir de revendiquer le droit au travail pour tous! Ce droit qui ne sera plus une utopie à partir du moment où nos élus vont manifester une volonté politique axée sur le plein emploi. Nous pouvons aussi exiger la création de programmes de formation et de reclassement professionnel pour tous les travailleurs et l'ensemble des sans-emploi, en s'assurant toutefois que des argents neufs seront débloqués. Car l'amélioration du profil de l'emploi à Montréal, ainsi que la réduction graduelle de l'ensemble des coûts socio-économiques engendrés par le fléau du chômage, ne doivent pas s'effectuer au détriment des droits acquis et des programmes sociaux déjà existants.

## **Le mandat des groupes populaires**

Les groupes populaires ont à jouer un rôle d'éclaireurs, dans le labyrinthe des politiques néo-libérales au sein duquel la classe dirigeante nous enlisse. Donc pour que leur action ne cautionne pas le désengagement étatique, il est essentiel qu'ils s'octroient des moments de réflexion propices à l'articulation d'une approche nouvelle des problèmes, et à la formulation de solutions avant-gardistes.

Mais l'urgence d'agir incite plusieurs groupes à s'embourber dans le service qui se compose de deux volets, à savoir: l'aspect préventif (informer) et le curatif (solutionner les problèmes). Et malgré tous les efforts déployés par ces groupes, ils ne parviennent pas à suppléer au désengagement étatique, en réduisant l'ampleur des ravages qu'il présuppose.

Ce qu'il convient d'admettre, c'est que dans les groupes populaires le service vient fondre -dans l'immédiat- les chaînes de l'aliénation socio-économique, dans un maillon de solidarité tout empreint de sollicitude. Mais puisque le service n'a pas pour mandat de propulser les individus artisans de leur destinée et bâtisseurs d'une société nouvelle, il est

indispensable que les groupes populaires fassent de l'action politique, parce qu'ils doivent aussi être mobilisateurs et progressistes! Alors si vous vous sentez l'âme militante, composez sans plus tarder le 271-4800, et demandez à parler à **Claude Girard**.

## **BALANCE**

---

lorsqu'ils décident d'intenter des poursuites judiciaires. Un tel état de fait va complètement à l'encontre du principe défini à l'article 2 précité.

## **L'accessibilité réelle à la justice**

C'est pour remédier à cette situation que le ministre de la justice a mis sur pied un groupe de travail, qui a pour mandat d'apporter des correctifs au programme déjà existant. Il appert que la solution la plus simple serait d'augmenter les barèmes d'admissibilité, en les ajustant au seuil minimal de subsistance fixé par Statistique Canada, tout en prévoyant leur ajustement annuel. Mais on s'intéressera sans doute aussi à divers modes alternatifs au système traditionnel de justice, dont la déjudiciarisation, la conciliation, la médiation et l'arbitrage. Ces modes, qui sont moins coûteux, ont fait leurs preuves dans nombre de pays européens.

## **LE VOLET MULTI-ETHNIQUE SE DEVELOPPE AU MAC: AVIS AUX PERSONNES INTERESSEES!**

**N**ous offrons dans les Centres d'orientation et de formation pour immigrants (COFI), des séances d'information vulgarisées ayant trait à la Loi sur l'assurance-chômage. Mais alors que la demande se fait grandissante, les énergies ne suffisent plus!

Dans les COFI on enseigne le français aux nouveaux arrivants. Il y a aussi des activités qui s'inscrivent à

l'horaire, dont des séances d'information données entre autres par les bénévoles du MAC. Alors si vous possédez un bon français et que souhaitez vivre cette expérience, nous vous invitons à communiquer avec **Nicole Côté** (271-4800), pour en discuter plus amplement. Une formation de base ainsi qu'un dossier INFO-COFI vous seront fournis. Au plaisir...

---

**6839 A, RUE DROLET, 3E ETAGE, MONTREAL, H2S 2T1, TEL.: 271-4099**